

DECISION N°08/2023

DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Séance du 24 avril 2023.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 3 avril 2023, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 7

votants : 17

Date de convocation :
3 avril 2023

Etaient présents : François DESHAYES, Daniel DRAY, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Patrice MARCHAND, Joël BOUCHEZ, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Stéphanie VON EUW à François DESHAYES, Jean-François RENARD à François DESHAYES, Thibault HUMBERT à François DESHAYES, Martine BORGEO à Thierry BROCHOT, Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Paule LAMOTTE à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Daniel FROMENT à Daniel DRAY, Gilles GRANZIERA à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Benjamin CHKROUN, Nicole COLIN, Gilles SELLIER, Corry NEAU, Patrice ROBIN, James PASS, Yves CHERON, Jacques RENAUD, Jean-Marie BONTEMPS.

Assistaient également : Patrice URVOY Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Cécile GAUVILLE-HERBET Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Abderhamane GUERZOU Président du Comité de programmation LEADER, Corinne TANGE Maire-Adjointe de CHAUMONTEL, Nicolas MOULA Maire de LAMORLAYE, Claire GOUDOUR Urbaniste au PNR, Marie STURMA Chargée de mission Agriculture au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

L'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Bureau nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition du Président,

Le Bureau, à l'unanimité,

- DESIGNER Daniel DRAY secrétaire de séance.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°10/2023

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 3 MARS 2023

Séance du 24 avril 2023.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 3 avril 2023, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 7

votants : 17

Date de convocation :
3 avril 2023

Etaient présents : François DESHAYES, Daniel DRAY, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Patrice MARCHAND, Joël BOUCHEZ, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Stéphanie VON EUW à François DESHAYES, Jean-François RENARD à François DESHAYES, Thibault HUMBERT à François DESHAYES, Martine BORGEO à Thierry BROCHOT, Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Paule LAMOTTE à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Daniel FROMENT à Daniel DRAY, Gilles GRANZIERA à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Benjamin CHKROUN, Nicole COLIN, Gilles SELLIER, Corry NEAU, Patrice ROBIN, James PASS, Yves CHERON, Jacques RENAUD, Jean-Marie BONTEMPS.

Assistaient également : Patrice URVOY Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Cécile GAUVILLE-HERBET Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Abderhamane GUERZOU Président du Comité de programmation LEADER, Corinne TANGE Maire-Adjointe de CHAUMONTEL, Nicolas MOULA Maire de LAMORLAYE, Claire GOUDOUR Urbaniste au PNR, Marie STURMA Chargée de mission Agriculture au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND propose au Bureau de procéder à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 3 mars 2023.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des observations sur le procès-verbal.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 3 mars 2023.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU BUREAU

Séance du 3 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars à dix-neuf heures, s'est réuni, à l'Hôtel de ville de Chantilly, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 10 février 2023, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	13
Nombre de membres ayant pouvoir	20

Etaient présents : François DESHAYES, Manoëlle MARTIN, Guy HARLE d'OPHOVE, Jean-François RENARD, Nicole COLIN, Corry NEAU, Daniel DRAY, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Pascale LOISELEUR, Jean-Marie BONTEMPS.

Avaient donné pouvoir : Stéphanie VON EUW à Jean-François RENARD, Martine BORGGOO à Nicole COLIN, Gilles SELLIER à Yves CHERON, Patrice ROBIN à Corry NEAU, Joël BOUCHEZ à Thierry BROCHOT, Michel MANSOUX à Daniel DRAY, Patrice ROBIN à Jean-Marie BONTEMPS,

Etaient absents : Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Didier DAGONET, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD.

Assistaient également : Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur MARCHAND donne lecture des pouvoirs et ouvre la séance.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Monsieur MARCHAND présente les comptes administratifs.

Il explique que la section de fonctionnement du budget principal est en augmentation en raison notamment des écritures d'ordre.

Il note que les charges de personnel sont quasi stables en raison des difficultés de recrutement mais qu'elles seront par conséquent plus élevées en 2023.

Il indique que la section de fonctionnement est très largement excédentaire.

Il insiste sur le fait que le PNR est dans l'obligation d'avoir un fonds de roulement important, qui s'explique par les éléments suivants :

- Le PNR doit faire face à des avances importantes sur ses programmes d'actions. S'agissant du budget opérationnel, les besoins sont estimés à un peu plus de 550 000 euros.
- Le PNR doit faire face aux dépenses courantes de fonctionnement. Dans cette optique, il convient de considérer un besoin de trésorerie correspondant à 5 mois de dépenses courantes, soit un peu plus de 500 000 euros. Les subventions, notamment liées aux programmes européens rentrent très mal et des décalages de plusieurs années existent. Il rappelle que le PNR a dû faire face, dans le passé, à de très importantes difficultés de trésorerie et qu'il a été dans l'obligation d'ouvrir une ligne de trésorerie.
- Les statuts ne prévoient pas l'indexation des cotisations des principaux contributeurs (Régions, Département, Etat) sur l'inflation. Il explique que d'ici quelques années, l'excédent de fonctionnement devra être mobilisé pour faire face aux dépenses de fonctionnement annuelles courantes. Il ajoute qu'il faudra néanmoins garder un fonds de roulement, que le PNR devra sans doute alerter les Régions et le Département mais que le PNR pourra tenir 3 ou 4 ans en mobilisant son excédent.

Concernant la section d'investissement du budget principal et le budget opérationnel, Monsieur MARCHAND relève un décalage entre les montants prévus et les montants réalisés ; ce qui est habituel. Il rappelle qu'entre le début d'une opération et le versement des subventions correspondantes, 2 ans voire 4 ans pour l'investissement peuvent s'écouler.

Il ajoute que les déficits des deux sections du budget opérationnel sont liés au versement attendu des subventions.

Il commente enfin le tableau de l'état d'avancement des opérations, qui montre que les opérations avancent de façon satisfaisante.

Il demande si les membres du Bureau ont des questions.

Constatant qu'il n'y en a pas, il demande s'ils l'autorisent à présenter les comptes administratifs au prochain Comité syndical.

Les membres du Bureau valident cette proposition.

3 – BUDGETS PRIMITIFS 2023

Monsieur MARCHAND commente le rapport des budgets primitifs.

Il cite les recettes attendues en soulignant que la participation de l'Etat passe de 100 000 € à 130 000 €.

Concernant les cotisations, Monsieur MARCHAND indique que la cotisation des communes est indexée sur l'inflation, ce qui donne une cotisation de 2,84 € par habitant pour 2023.

Il observe que les dépenses prévues en 2023 sont en augmentation, en particulier les dépenses de personnel.

Il note que le budget principal proposé au vote est en suréquilibre, ce qui est possible, après l'affectation du résultat.

Concernant la section d'investissement du budget principal et le budget opérationnel, Monsieur MARCHAND indique que les recettes et les dépenses sont principalement les dépenses et le versement des subventions pour la réalisation des opérations des programmes antérieurs qui ne sont pas terminées ainsi que des opérations du programme d'actions 2023, votées en décembre 2022 et inscrites au budget 2023.

Il demande s'il y a des questions ou des observations.

Monsieur DESHAYES se demande s'il est opportun d'augmenter la cotisation des communes, compte tenu de l'excédent.

Monsieur MARCHAND répond que l'indexation des cotisations communales sur l'inflation est inscrite dans les statuts.

Il demande s'il y a d'autres questions sur les budgets.

Constatant qu'il n'y en a pas, il propose de les présenter au Comité syndical.

Les membres du Bureau autorisent le Président à présenter ces budgets au prochain Comité syndical.

4 - OUVERTURE DES HEURES DE VACATION

Monsieur MARCHAND indique qu'il est prévu 900 heures de vacation pour l'année 2023.

A l'unanimité, le Bureau valide l'ouverture de 900 heures de vacation et autorise le Président à les soumettre au Comité syndical.

5 – OBSERVATIONS SUR LE PROJET DE LA SOCIETE SAS EQUI-ENERGIES EN VUE D'EXPLOITER UNE UNITE DE METHANISATION EQUINE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GOUVIEUX

Monsieur MARCHAND indique que ce projet d'unité de méthanisation équine est en consultation du public.

Il explique qu'il ne prendra pas part, ni au débat, ni au vote, car il est concerné en tant que Maire, ce projet se situant sur la commune de Gouvieux.

Il demande à Monsieur DRAY, Vice-Président de présenter le projet.

Monsieur DRAY donne lecture du projet d'observations.

Monsieur HARLE D'OPHOVE demande quelles sont les espèces exotiques envahissantes présentes sur ce site.

Jean-Luc HERCENT répond le Buddleia, le Sénéçon du Cap, l'Aster Lancéolée.

Monsieur HARLE D'OPHOVE estime que la méthanisation n'est pas une énergie verte et que ce projet ne semble pas mûr.

Il précise qu'en l'état, au vu des atteintes à la biodiversité, le projet n'est pas acceptable et la note pas suffisamment claire.

Monsieur DESHAYES indique que ce projet permet de régler le problème du fumier de cheval, qui faute d'être valorisé sur place, part en Belgique et dans la Région du Saumurois. Il rapporte que c'est un projet privé, qui date de plus de 10 ans et qui aujourd'hui est sur le point d'aboutir. Il souligne que les intrants de ce projet ne sont pas des déchets agricoles classiques mais du fumier de cheval, des déchets verts et des biodéchets. Enfin, il souligne que ce projet se situe au fond d'une carrière de craie et pas au milieu d'une plaine agricole.

Monsieur HARLE D'OPHOVE répond que ce projet n'est pas abouti et qu'il votera donc contre.

Il demande quelle portée peut avoir ce courrier.

Sylvie CAPRON pense qu'il aura sans doute une faible portée.

Monsieur BROCHOT estime que le PNR doit s'autosaisir de ce projet et faire valoir les enjeux en termes de biodiversité.

Il demande quelle est la provenance géographique du fumier de cheval.

Monsieur DESHAYES répond qu'il proviendra des écuries de course de l'Aire cantilienne.

Monsieur BROCHOT indique que ce projet apporte donc, de ce point de vue, une vraie plus-value en terme environnemental.

Madame LOISELEUR estime que l'on doit trouver des solutions dans le cadre de la transition écologique et que la méthanisation en apporte.

Sylvie CAPRON explique que ce projet présente des points très positifs en raison de la valorisation du fumier de cheval et de la production d'une énergie renouvelable mais elle regrette que ce projet n'ait pas pris en compte l'aspect biodiversité alors que c'était tout à fait possible.

Elle explique que le projet aurait pu être décalé au sein de la carrière pour éviter les secteurs qui présentent le plus d'enjeux.

Madame LOISELEUR demande si cela peut être demandé.

Sylvie CAPRON répond que le permis de construire a déjà été accordé par le Préfet et que le projet a déjà eu beaucoup de mal à aboutir.

Elle explique que c'est la raison pour laquelle la note propose des « mesures compensatoires » sur le reste de la carrière, mais en sachant que cela n'incombera pas au pétitionnaire qui n'a pas la propriété du reste de la carrière.

Monsieur DESHAYES rapporte qu'il y a un autre projet privé en cours, dont le procédé est complètement différent et qui ne nécessite qu'un bâtiment de 200m². Il ajoute qu'il n'y aura pas suffisamment de fumier de cheval pour les 2 projets.

Après ces échanges, Monsieur DRAY propose de soumettre au vote la note d'observations, ainsi rédigée.

Monsieur MARCHAND et Madame MARTIN ne prennent pas part au vote.

Monsieur HARLE d'OPHOVE vote contre.

Monsieur CHERON s'abstient.

Les autres délégués votent pour.

Le courrier est adopté.

6 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Bureau ont des questions diverses.

Puis constatant qu'il n'y a plus de questions, Monsieur MARCHAND lève la séance à 20H45.

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Patrice MARCHAND

Yves CHERON

DECISION N°09/2023

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 8 FEVRIER 2023

Séance du 24 avril 2023.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 3 avril 2023, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 7

votants : 17

Date de convocation :
3 avril 2023

Etaient présents : François DESHAYES, Daniel DRAY, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Patrice MARCHAND, Joël BOUCHEZ, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Stéphanie VON EUW à François DESHAYES, Jean-François RENARD à François DESHAYES, Thibault HUMBERT à François DESHAYES, Martine BORGOO à Thierry BROCHOT, Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Paule LAMOTTE à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Daniel FROMENT à Daniel DRAY, Gilles GRANZIERA à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Benjamin CHKROUN, Nicole COLIN, Gilles SELLIER, Corry NEAU, Patrice ROBIN, James PASS, Yves CHERON, Jacques RENAUD, Jean-Marie BONTEMPS.

Assistaient également : Patrice URVOY Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Cécile GAUVILLE-HERBET Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Abderhamane GUERZOU Président du Comité de programmation LEADER, Corinne TANGE Maire-Adjointe de CHAUMONTEL, Nicolas MOULA Maire de LAMORLAYE, Claire GOUDOUR Urbaniste au PNR, Marie STURMA Chargée de mission Agriculture au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND propose au Bureau de procéder à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 8 février 2023.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des observations sur le procès-verbal.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 8 février 2023.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU BUREAU

Séance du 8 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à dix-neuf heures, s'est réuni, à la Maison du Parc, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 18 janvier 2023, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant pouvoir	8

Etaient présents : Jean-François RENARD, Patrice ROBIN, Paule LAMOTTE, Didier DAGONET, Daniel DRAY, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Patrice MARCHAND, James PASS, Joël BOUCHEZ

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à Jean-François RENARD, Stéphanie VON EUW à Jean-François RENARD, Gilles SELLIER à Thierry BROCHOT, Martine BORGEO à Anne LEFEBVRE, Michel MANSOUX à Didier DAGONET, Daniel FROMENT à Patrice MARCHAND, Yves CHERON à Daniel DRAY, Pascale LOISELEUR à Paule LAMOTTE.

Etaient absents : François DESHAYES, Nathalie LEBAS, Guy HARLE d'OPHOVE, Gil METTAI, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Nicole COLIN, Corry NEAU, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Jean-Marie BONTEMPS.

Assistaient également : Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur MARCHAND donne lecture des pouvoirs et ouvre la séance.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Daniel DRAY est désigné secrétaire de séance.

2 - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES BUREAUX DU 15 DECEMBRE 2022 ET DU 11 JANVIER 2023

Monsieur MARCHAND propose au Bureau de procéder à l'approbation des procès-verbaux des réunions du 15 décembre 2022 et du 11 janvier 2023.

Le procès-verbal du Bureau du 15 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la réunion de Bureau du 11 janvier 2023.

Madame LEFEBVRE observe qu'une question de Madame LOISELEUR n'a pas été reprise dans le compte rendu.

Elle rappelle que Madame LOISELEUR a demandé si la piste ne pourrait plus accueillir d'avions. Elle ajoute que le porteur de projets a répondu que les panneaux pouvaient être démontés en une demi-journée et permettre l'atterrissage d'avions, en cas d'urgence.

Par ailleurs, elle trouve peu compréhensible la phrase suivante « Sylvie CAPRON explique qu'elle a assisté à une réunion de suivi des projets de méthanisation en Préfecture et que la question des nombreux projets calibrés pour être soumis à une simple déclaration puis sollicitant ensuite une extension a été posée ».

Monsieur MARCHAND propose d'ajouter au compte rendu la question de Madame LOISELEUR et de couper et reformuler la phrase ainsi : « Sylvie CAPRON explique qu'elle a assisté à une réunion de suivi des projets de méthanisation en Préfecture. A été posée la question des nombreux projets, calibrés pour être soumis à une simple déclaration, puis sollicitant ensuite une extension.

Moyennant la prise en compte de ces deux observations, le procès-verbal du Bureau du 11 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

3 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur MARCHAND rappelle que le débat d'orientations budgétaires est simple au PNR car la Charte et les statuts cadrent l'activité du PNR (recettes, cotisations des communes, personnel...).

Il note que la contribution des communes se monte à 24% des cotisations de fonctionnement. Il rappelle qu'elle est indexée sur l'inflation.

Monsieur BROCHOT demande si les cotisations des Régions et du Département de l'Oise sont elles aussi indexées sur l'inflation.

Monsieur MARCHAND répond que non.

Monsieur BROCHOT estime que cela va poser problème à un moment ou un autre.

Monsieur MARCHAND répond que, pour l'instant, le budget est excédentaire mais qu'on devra sans doute alerter les Régions et le Département si l'inflation devait se poursuivre.

Monsieur ROBIN remarque qu'il n'est pas fait mention de la participation du Département du Val d'Oise.

Monsieur MARCHAND répond que le Département du Val d'Oise contribue pour une ou des actions de fonctionnement (ce n'est pas une cotisation à proprement parlé).

Sylvie CAPRON informe que la dotation de l'Etat va être revalorisée et passer de 100 000 € à 130 000€ pour le fonctionnement.

Elle corrige le montant de la contribution des communes qui serait de 412 865 €.

Elle indique qu'il conviendra de monter les dépenses de personnel à 1 285 000 € et le poste « Autres dépenses » à 30 000 €. Ce poste comprend notamment les dépenses de licences et logiciels informatiques.

Monsieur MARCHAND rappelle que, lors de l'examen du Compte administratif, est présenté un état des lieux des opérations des programmes d'actions.

Monsieur MARCHAND demande si le PNR pourra être éligible au fonds vert. Sylvie CAPRON répond que oui, que l'enveloppe biodiversité est même fléchée vers les PNR.

Il souligne qu'il sera nécessaire de suivre attentivement ce fonds vert.

Monsieur MARCHAND rappelle la composition de l'équipe :

- Les 19 postes de la Charte, aujourd'hui pourvus :
 - ✓ Directrice,
 - ✓ 13 chargés de mission dont le poste de chargé de mission filière bois, non nécessairement pérenne (CDD de 2 ans),
 - ✓ 5 personnes au service administratif.
- Le poste du chargé de mission mobilités durables, financé à 100% par l'enveloppe du COTTRI (enveloppe déjà perçue) ;
- Le poste d'animateur LEADER financé à 80% par l'Europe ;
- Le poste de la chargée de mission forêt de Chantilly (CDD 2 ans), financé à 80% par la Région et l'Europe.

Concernant la rémunération du personnel, il rappelle qu'il a été souhaité que les contractuels et les fonctionnaires aient la même grille de rémunération et les mêmes niveaux de progression de salaire.

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Bureau ont d'autres questions ou observations.

Constatant qu'il n'y en a pas, il propose de clore le débat.

4 - ADHESION AU CD2E – ACCELERATEUR DE L'ECO-TRANSITION

Monsieur MARCHAND indique qu'il est proposé que le Parc naturel régional adhère au CD2E.

Il demande comment est financée cette association qui comprend 40 salariés.

Sylvie CAPRON répond par la cotisation de ses membres mais aussi et surtout par des financements de l'ADEME et de la Région Hauts-de-France.

Monsieur MARCHAND demande quel intérêt présente cette association par rapport à un bureau d'études privé.

Sylvie CAPRON répond qu'il s'agit d'un accompagnement au long court, contrairement à des bureaux d'études qui répondent à une prestation déterminée.

Elle ajoute que le CD2E est spécialisé en matériaux biosourcés. Elle souligne que le PNR va lancer son fonds en faveur de la rénovation des bâtiments publics utilisant des matériaux biosourcés et qu'il serait intéressant de pouvoir bénéficier de l'expertise, de l'accompagnement, du conseil et des formations du CD2E. Par ailleurs, le CD2E possède un centre de ressources et un réseau de professionnels sur ce sujet novateur et pointu.

Elle explique qu'elle a eu une réunion de travail avec le CD2E et que l'adhésion lui a semblé intéressante. Elle précise que l'adhésion est annuelle et qu'on pourra toujours y mettre fin si nous ne sommes pas satisfaits du service rendu.

Monsieur MARCHAND demande si les prestations sont payantes.

Sylvie CAPRON répond que oui si on commande des prestations spécifiques mais que les tarifs ne sont pas du tout ceux des bureaux d'études.

Monsieur BROCHOT demande si des collectivités locales adhèrent déjà au CD2E.

Sylvie CAPRON répond que oui.

Monsieur MARCHAND propose de tester cette adhésion.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident l'adhésion du PNR au CD2E.

Monsieur BROCHOT suggère d'inviter le CD2E à se présenter lors d'un prochain Comité syndical.

Monsieur MARCHAND estime cette proposition très intéressante.

5 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Bureau ont des questions diverses.

Il explique qu'il invite tous les mois une dizaine de Maires à un dîner au PNR avant d'échanger sur le PNR, les sujets à traiter, les difficultés éventuelles. Il explique qu'il a inauguré cette formule le 13 janvier, l'idée étant d'avoir reçu tous les Maires en 1 an.

Madame LEFEBVRE et Monsieur DAGONET, présents au dîner du 13 janvier, confirment l'intérêt de ces échanges.

Puis constatant qu'il n'y a plus de questions, Monsieur MARCHAND lève la séance à 20H30.

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Patrice MARCHAND

Daniel DRAY

DECISION N°13/2023

**MOBILISATION DU
FONDS « EXPERTISES
ENVIRONNEMENTALES »
POUR UNE ETUDE
RELATIVE A
L'APPROVISIONNEMENT
EN EAU DU MARAIS
DOZET VIA LA STATION
D'EPURATION DE
GOUVIEUX**

Séance du 24 avril 2023.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 3 avril 2023, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 7

votants : 17

Date de convocation :
3 avril 2023

Etaient présents : François DESHAYES, Daniel DRAY, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Patrice MARCHAND, Joël BOUCHEZ, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Stéphanie VON EUW à François DESHAYES, Jean-François RENARD à François DESHAYES, Thibault HUMBERT à François DESHAYES, Martine BORGGOO à Thierry BROCHOT, Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Paule LAMOTTE à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Daniel FROMENT à Daniel DRAY, Gilles GRANZIERA à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Benjamin CHKROUN, Nicole COLIN, Gilles SELLIER, Corry NEAU, Patrice ROBIN, James PASS, Yves CHERON, Jacques RENAUD, Jean-Marie BONTEMPS.

Assistaient également : Patrice URVOY Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Cécile GAUVILLE-HERBET Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Abderhamane GUERZOU Président du Comité de programmation LEADER, Corinne TANGE Maire-Adjointe de CHAUMONTEL, Nicolas MOULA Maire de LAMORLAYE, Claire GOUDOUR Urbaniste au PNR, Marie STURMA Chargée de mission Agriculture au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND rapporte que l'objectif de ce projet est de valoriser les eaux de rejets de la station d'épuration de Gouvieux afin de les diriger vers le marais Dozet, situé sur la commune de Précý-sur-Oise et menacé par la sécheresse. Il mentionne qu'un fossé de ville anciennement utilisé pour le pluvial relie la station d'épuration au marais Dozet et que ce Ru serait restauré et aménagé afin d'assurer un traitement tertiaire des eaux de la STEP avant d'irriguer le marais. Il ajoute que l'étude regardera aussi s'il est possible de valoriser les eaux pluviales issues des toitures (gymnase).

Sylvie CAPRON précise que la mission comporte différentes études (recherche de ressources alternatives pour approvisionner le fossé, impacts écologiques sur le marais, impacts hydrauliques sur la Nonette, etc.), des scénarios d'aménagement jusqu'à la formalisation d'un avant-projet sommaire.

Monsieur MARCHAND indique que c'est l'offre du bureau d'études CARICAIE qui a été retenue pour un coût de 22 710 euros TTC.

Sylvie CAPRON informe qu'une demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine Normandie est en cours, que cette dernière a indiqué que le dossier était subventionnable mais n'a pas mentionné de taux, le dossier devant passer en commission.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- VALIDE cette étude et AUTORISE le Président à la lancer ;
- SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ;
- DECIDE de mobiliser le « Fonds – expertises environnementales » pour financer la part non prise en charge par l'Agence de l'Eau.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°14/2023

**MOBILISATION
DU FONDS « ETUDES
D'AMENAGEMENT »
POUR UNE ETUDE
DE PRINCIPES
D'AMENAGEMENT
MULTI-SITES
A PONTPOINT**

Séance du 24 avril 2023.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 3 avril 2023, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 7

votants : 17

Date de convocation :
3 avril 2023

Etaient présents : François DESHAYES, Daniel DRAY, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Patrice MARCHAND, Joël BOUCHEZ, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Stéphanie VON EUW à François DESHAYES, Jean-François RENARD à François DESHAYES, Thibault HUMBERT à François DESHAYES, Martine BORGEO à Thierry BROCHOT, Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Paule LAMOTTE à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Daniel FROMENT à Daniel DRAY, Gilles GRANZIERA à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Benjamin CHKROUN, Nicole COLIN, Gilles SELLIER, Corry NEAU, Patrice ROBIN, James PASS, Yves CHERON, Jacques RENAUD, Jean-Marie BONTEMPS.

Assistaient également : Patrice URVOY Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Cécile GAUVILLE-HERBET Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Abderhamane GUERZOU Président du Comité de programmation LEADER, Corinne TANGE Maire-Adjointe de CHAUMONTEL, Nicolas MOULA Maire de LAMORLAYE, Claire GOUDOUR Urbaniste au PNR, Marie STURMA Chargée de mission Agriculture au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND rapporte que la commune de PONTPOINT a sollicité le PNR pour une étude d'aménagement afin de faire évoluer plusieurs sites :

- Aménager le site des jardins partagés (quartier St Pierre) - environ 17 000 m² dont 6000m² de jardins partagés
- Paysager la sente Vieille de Pont dans le prolongement de la rue du Routoir
- Aménager l'entrée de Moru rue des Sablons
- Planter la rue du Stade

Il présente les besoins exprimés par la municipalité pour chacun de ces sites : la valorisation de ces espaces publics d'un point de vue paysager, des usages et de la biodiversité, et la possibilité de disposer d'un projet dessiné, chiffré et phasé comportant des plans, coupes, croquis, références de matériaux et mobiliers, listes de plantes adaptées aux besoins et aux conditions locales.

Il précise que l'étude se déroulera en 2 phases :

Phase 1 : analyse du contexte et du site ; premières orientations d'aménagement paysager :

Phase 2 : proposition d'aménagement sur la base d'un scénario choisi par le groupe de suivi.

Monsieur MARCHAND explique qu'à l'issue de la consultation, c'est la proposition du bureau d'études « CHOREME » qui a été retenue.

Il ajoute que le coût de cette mission est de 23 415 € TTC, que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France serait maître d'ouvrage et que la participation de la commune de PONTPOINT serait de 20% du montant de l'étude.

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage – sous-groupe Gestion de projets » en date du 24 avril 2023 ;

Le Bureau, à l'unanimité,

- VALIDE cette étude et AUTORISE le Président à la lancer ;
- DECIDE de mobiliser le « Fonds – Etudes d'aménagement » pour la financer.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°15/2023

MOBILISATION DU FONDS POUR UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

Séance du 24 avril 2023.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 3 avril 2023, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 7

votants : 17

Date de convocation :
3 avril 2023

Etaient présents : François DESHAYES, Daniel DRAY, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Patrice MARCHAND, Joël BOUCHEZ, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Stéphanie VON EUW à François DESHAYES, Jean-François RENARD à François DESHAYES, Thibault HUMBERT à François DESHAYES, Martine BORGEO à Thierry BROCHOT, Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Paule LAMOTTE à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Daniel FROMENT à Daniel DRAY, Gilles GRANZIERA à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Benjamin CHKROUN, Nicole COLIN, Gilles SELLIER, Corry NEAU, Patrice ROBIN, James PASS, Yves CHERON, Jacques RENAUD, Jean-Marie BONTEMPS.

Assistaient également : Patrice URVOY Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Cécile GAUVILLE-HERBET Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Abderhamane GUERZOU Président du Comité de programmation LEADER, Corinne TANGE Maire-Adjointe de CHAUMONTEL, Nicolas MOULA Maire de LAMORLAYE, Claire GOUDOUR Urbaniste au PNR, Marie STURMA Chargée de mission Agriculture au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND rapporte les dossiers suivants :

MOURS – projet de plantations des cours du groupe scolaire Jacques Prévert :

La commune réalise actuellement la réfection de ses cours d'écoles ainsi que la réhabilitation des bâtiments en BBC (Bâtiment Basse Consommation) pour une réouverture prévisionnelle à la rentrée prochaine. Elle souhaite végétaliser les cours et leurs pourtours et sollicite pour cela une aide du PNR.

Les travaux étant déjà très avancés, sur les conseils de Solange DUCHARDT, Paysagiste au PNR, la commune présente un devis de maîtrise d'œuvre du bureau d'études Champ libre qui a réalisé l'étude de gestion alternative des eaux pluviales à Mours.

Le devis comprend :

- La conception du projet (programme, avant-projet, assistance à la passation des marchés de travaux.
- La réalisation des travaux de plantation (visa, suivi et réception des travaux).

Le montant du devis est de 9 750 € HT (11 700 € TTC).

Le montant de l'aide sollicitée est de 7 800 €.

LA CHAPELLE-EN-SERVAL – Fournitures de plantes vivaces autour de l'église :

La commune souhaite compléter les plantations autour de l'église. Sept arbres viennent en effet d'être plantés l'hiver dernier. Cent plantes vivaces finaliseront l'aménagement paysager.

Le montant total des devis est de : 1 256,00 € HT.

Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 1 005 €.

Vu l'avis favorable de la Commission « Architecture, urbanisme, paysage – sous-groupe Gestion de projets » en date du 24 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Monsieur DRAY ne prenant pas part au vote, le Bureau

- DECIDE D'OCTROYER :

- 7 800 € à la commune de MOURS pour son projet de plantations des cours du groupe scolaire Jacques Prévert.
- 1 005€ à la commune de LA CHAPELLE EN SERVAL pour la fourniture de plantes vivaces autour de l'église.

- MOBILISE le Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour financer ces projets.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°16/2023

**MOBILISATION DU
« FONDS POUR
L'INTEGRATION
PAYSAGERE DES
BATIMENTS
AGRICOLIS ET/OU LIES
A L'ACTIVITE
FORESTIERE**

Séance du 24 avril 2023.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 3 avril 2023, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 7

votants : 17

Date de convocation :
3 avril 2023

Etaient présents : François DESHAYES, Daniel DRAY, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Patrice MARCHAND, Joël BOUCHEZ, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Stéphanie VON EUW à François DESHAYES, Jean-François RENARD à François DESHAYES, Thibault HUMBERT à François DESHAYES, Martine BORGEO à Thierry BROCHOT, Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Paule LAMOTTE à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Daniel FROMENT à Daniel DRAY, Gilles GRANZIERA à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Benjamin CHKROUN, Nicole COLIN, Gilles SELLIER, Corry NEAU, Patrice ROBIN, James PASS, Yves CHERON, Jacques RENAUD, Jean-Marie BONTEMPS.

Assistaient également : Patrice URVOY Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Cécile GAUVILLE-HERBET Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Abderhamane GUERZOU Président du Comité de programmation LEADER, Corinne TANGE Maire-Adjointe de CHAUMONTEL, Nicolas MOULA Maire de LAMORLAYE, Claire GOUDOUR Urbaniste au PNR, Marie STURMA Chargée de mission Agriculture au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND donne la parole à Marie STURMA pour la présentation du projet.

Marie STURMA rappelle que l'EARL DUCHESNE a sollicité une aide du Parc naturel régional pour l'intégration paysagère d'un projet de construction d'un corps de ferme à BOREST.

Elle ajoute que, lors de sa séance du 5 juillet 2022, le Bureau a décidé d'octroyer à l'EARL DUCHESNE une aide financière au titre des bâtiments agricoles, sous réserve que le projet d'intégration paysagère de la maison d'habitation soit revu.

Elle rapporte que l'EARL DUCHESNE a repris son projet, en particulier l'aménagement des abords de l'exploitation, validé par les membres du comité de pilotage « Bâtiments agricoles » (stationnement des véhicules dans le corps de ferme, plantations supplémentaires, bardage bois ajouté...).

Elle note que l'aide financière au titre des travaux d'aménagement des abords nouveau projet, soit une aide de 2 310 € correspondant à 80% du montant des travaux estimés à 2 888,20 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- REACTUALISE à 2 310 € l'aide financière du PNR au titre de l'aménagement paysager des abords de la ferme au vu du projet revu ;
- MOBILISE le fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et /ou liés à l'activité forestière.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

DECISION N°17/2023

**AVENANT n°2 A LA
CONVENTION 2019/2022
POUR LA CAMPAGNE
2023/2024 DE
L'OPERATION
REGIONALE
« PLANTONS LE
DECOR »**

Séance du 24 avril 2023.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 3 avril 2023, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 7

votants : 17

Date de convocation :
3 avril 2023

Etaient présents : François DESHAYES, Daniel DRAY, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Patrice MARCHAND, Joël BOUCHEZ, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Stéphanie VON EUW à François DESHAYES, Jean-François RENARD à François DESHAYES, Thibault HUMBERT à François DESHAYES, Martine BORGEO à Thierry BROCHOT, Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Paule LAMOTTE à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Daniel FROMENT à Daniel DRAY, Gilles GRANZIERA à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Benjamin CHKROUN, Nicole COLIN, Gilles SELLIER, Corry NEAU, Patrice ROBIN, James PASS, Yves CHERON, Jacques RENAUD, Jean-Marie BONTEMPS.

Assistaient également : Patrice URVOY Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Cécile GAUVILLE-HERBET Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Abderhamane GUERZOU Président du Comité de programmation LEADER, Corinne TANGE Maire-Adjointe de CHAUMONTEL, Nicolas MOULA Maire de LAMORLAYE, Claire GOUDOUR Urbaniste au PNR, Marie STURMA Chargée de mission Agriculture au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Marie STURMA rappelle que l'opération « Plantons le décor », menée depuis 30 ans par Espaces Naturels Régionaux dans l'ancienne Région Nord-Pas de Calais, propose l'achat de végétaux d'essences locales à des tarifs préférentiels :

- arbres et arbustes pour les haies champêtres,
- arbres fruitiers de variétés anciennes, locales,
- bulbes et graines potagers de légumes régionaux.

Elle ajoute que l'opération s'adresse à un public large : habitants, écoles, associations, communes, entreprises, etc.

Elle indique que 27 territoires participent à l'opération « Plantons le décor » dont le Parc naturel régional Oise - Pays de France depuis 2019.

Elle précise que la campagne 2023/2024 serait la 5ème participation du Pays de France à l'opération « Plantons le décor », mais que pour cela, un avenant est nécessaire afin de proroger la durée de la convention partenariale initiale (2019/2022) jusqu'au 30 avril 2024.

Monsieur MARCHAND rapporte que les commandes de la campagne 2022/2023 ont été nettement supérieures à celles des années passées.

Il propose donc de poursuivre cette action et de l'autoriser à signer l'avenant à la convention « Plantons le décor » avec ENRx.

Après en avoir délibéré,

Le Bureau, à l'unanimité,

- APPROUVE la poursuite de l'opération « Plantons le décor » ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant N°2 de la convention avec ENRx.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND



**Avenant n° 2 à la CONVENTION DE PARTENARIAT 2019/2022
pour la campagne 2023/2024 de l'opération régionale :**



Entre :

Espaces naturels régionaux ayant son siège au 6 rue du bleu mouton BP 70073 59028 Lille cedex, représenté par son président Monsieur Anthony JOUVENEL

Et

Le syndicat mixte du Parc naturel régional Oise Pays de France ayant son siège Château de la Borne Blanche, 48 rue d'Hérivaux - 60560 ORRY LA VILLE, représenté par son Président Monsieur Patrice MARCHAND

En vertu des délibérations suivantes :

Délibération du Comité syndical d'Espaces naturels régionaux en date du 12 février 2018 relative au renouvellement par avenant, pour la campagne 2018-2019, de la convention de partenariat « Plantons le Décor ».

Délibération du Comité syndical d'Espaces naturels régionaux (ENRx) en date du 02 février 2023 relative à l'avenant n°2 de la convention de partenariat 2019/2022 pour la campagne « Plantons le Décor » 2023-2024,

.....

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Expérimentée dans les Parcs naturels régionaux et initiée en Nord et Pas-de-Calais, il y a plus de vingt ans, l'opération Plantons le décor©, coordonnée par Espaces naturels régionaux, vise à lutter contre la banalisation voire la disparition des paysages traditionnels en favorisant la réintroduction d'essences locales d'arbres et d'arbustes et de variétés fruitières dans leur territoire d'origine, et poursuit vers une couverture en Hauts-de-France.

En 2023, l'opération concerne 27 collectivités et offre ainsi aux particuliers, collectivités, établissements scolaires, et entreprises, une alternative aux plantations mono spécifiques qui appauvrissent la biodiversité en leur proposant, au travers d'un dispositif original d'animation et d'une commande groupée annuelle, des végétaux adaptés aux conditions pédoclimatiques de notre région.

Espaces naturels régionaux consulte, à cet effet, chaque année dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence, des pépiniéristes des Hauts-de-France et fait évoluer leurs offres de plants, selon un cahier des charges, pour garantir des approvisionnements d'origine régionale et de qualité.

ENRx poursuit et renforce l'accompagnement technique des collectivités partenaires de « Plantons le décor© », avec l'appui de la Région Hauts-de-France, en cohérence avec la politique régionale de biodiversité « Un pacte Homme-Nature ».

En participant à « Plantons le décor », votre collectivité fait partie du réseau de 27 collectivités partenaires couvrant actuellement la moitié du territoire régional ; elle contribuera ainsi à faire évoluer les paysages de son territoire, à préserver la biodiversité et le patrimoine végétal régional et à offrir à ses habitants la possibilité d'être acteurs de leur cadre de vie.

Véritable outil d'information, de sensibilisation, et de mobilisation des citoyens pour la préservation de la biodiversité et des paysages, « Plantons le décor » rejoint les préoccupations de collectivités locales soucieuses de développer des projets durables en matière de paysage, de cadre de vie et d'écocitoyenneté active C'est ainsi que, chaque année, un équivalent de près de 40 km de haies et 35 ha de vergers sont plantés.

Par cette convention de partenariat avec Espaces naturels régionaux :

- Vous contribuez à la territorialisation d'une opération régionalisée qui a fait ses preuves depuis plus de 30 ans,*
- Vous soutenez l'économie régionale et valorisez les circuits courts de production de végétaux locaux avec plus de 30 points de livraison de proximité.*

ARTICLE 1 : Objet.

Le présent avenant à la convention de partenariat 2019/2022, signée entre Espaces naturels régionaux et le territoire a pour objet de modifier la durée de validité de la convention initiale.

ARTICLE 2 : Durée de la convention.

La durée de la convention de partenariat initiale (2019/2022) est prorogée jusqu'au 30 avril 2024.

ARTICLE 3 : Modalités de mise en œuvre.

Le présent avenant s'intègre dans la convention initiale et ne la modifie que par la précision apportée en son article 2.

La convention initiale reste inchangée dans tous ses autres articles et dispositions.

*Fait en 3 exemplaires originaux
à LILLE, le*

Anthony JOUVENEL

Patrice MARCHAND

Président d'Espaces naturels régionaux
Conseiller régional Hauts-de-France

Président du Parc naturel
régional Oise Pays de France

ANNEXE

Liste des territoires partenaires :

- Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys-Romane
- Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers
- Communauté d'agglomération Hénin-Carvin
- Communauté d'agglomération Lens-Liévin
- Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole
- Communauté d'agglomération Agglo-Douaisis
- Communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut
- Communauté d'agglomération du Pays de Saint Omer
- Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre
- Communauté de communes Cœur d'Ostrevent
- Communauté de communes de Flandre intérieure
- Communauté de communes de la région d'Audruicq
- Communauté de communes des Campagnes de l'Artois
- Communauté de communes des Hauts de Flandre
- Communauté de communes du Sud-Artois
- Communauté de communes Pévèle Carembault
- Communauté urbaine d'Arras
- Communauté urbaine de Dunkerque
- Métropole européenne de Lille
- PETR du Pays de Thiérache
- PETR Ternois 7 Vallées
- Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
- Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
- Syndicat mixte du Parc naturel régional Oise-Pays de France
- Syndicat mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Syndicat mixte du Pays du Cambrésis
- Syndicat mixte du SCOT du Pays maritime et rural du Montreuillois